



Préambule CGT au CE Siège du 05 juillet 2017

Non à la relocalisation

de l'Antenne de Paris Ile de France au Siège

D'après la rumeur insistante, la direction générale de France télévisions envisagerait sérieusement la relocalisation de l'Antenne de Paris Île de France au Siège.

Suite aux deux incendies qui ont sinistré les locaux de l'antenne, et suite au travail de deux experts chargés de faire des recommandations, il apparaîtrait que la solution la moins coûteuse serait la relocalisation de l'Antenne de Paris Ile de France au Siège.

Les élu-e-s du CE Siège, comme ceux du CE Pôle Nord Ouest ou ceux du CCE, doivent pouvoir prendre connaissance de ce rapport d'expertise. En effet, l'approche financière ne peut supplanter toute vision éditoriale et sociale.

Cette décision, loin de permettre le développement de l'Antenne de Paris Île de France, aurait pour conséquence évidente de réduire son périmètre, ainsi que ses capacités de production/fabrication.

Il s'agirait d'un très mauvais coup porté contre ces salariés de l'antenne de Vanves ainsi que contre ceux du Siège de France télévisions qui subissent depuis des mois les effets de réorganisations successives, le plus souvent incompréhensibles.

La relocalisation de l'Antenne de Paris Ile-de-France au Siège surviendrait après la fusion des rédactions nationales et dans un contexte de tension budgétaire aggravé. Avec au menu, des mutualisations, des synergies et des suppressions de postes.

Les élus CGT du CE Siège apportent tout leur soutien à leurs collègues de Paris Île de France, en lutte contre la relocalisation de leur Antenne au siège de France Télévisions. Ils dénoncent ce qui serait un retour en arrière de 25 ans, avant que l'antenne de Paris Ile de France ne se sépare du National pour trouver son essor.

Ils mettent en garde la direction quant aux risques d'embrasement social qu'un tel projet déclencherait.

Ils savent que ce retour en arrière s'accompagnerait de nouveaux sacrifices sur le dos des personnels. Ils demandent le maintien d'une Antenne régionale de Paris Île de France, distincte du national, susceptible d'assurer les missions spécifiques d'une chaîne de service public en région.

Paris, le 5 juillet 2017

CGT France télévisions Siège

7, Esplanade Henri de France ♦ Pièce A 210 ♦ 75907 Paris Cedex 15 ♦ Tél. 01 56 22 47 02 / 04
cgt.siege@francetv.fr - <http://cgtftvsiege.reference-syndicale.fr/>